

Les quatre Classes des Comtes & des Barons qui ont droit d'entrer dans les Etats.

Et les simples Gentilshommes dont les Terres où ils vivent comme des Souverains, ne relevent que de l'Empire.

Les Etats dans les deliberations des Diettes de l'Empire se partagent en trois Chambres ou Colleges.

Le College des Electeurs, le College des Princes, & le College des Villes libres de l'Empire.

Dans le College des Princes sont les Princes Ecclesiastiques, les Princes seculiers, les Prelats, les Comtes & les Barons. Les Princes donnent chacun leurs voix comme les Electeurs dans leur College; mais les Prelats, les Comtes & les Barons n'ont qu'autant de voix qu'ils forment de classes.

Quelquefois du vivant d'un Empereur les Electeurs font un Roi des Romains pour tenir la place de l'Empereur, s'il est absent ou malade: & si l'Empereur meurt, il le devient sans qu'on fasse une nouvelle election ou un nouveau Couronnement. Pendant la vie de l'Empereur il n'a aucune autorité, & s'il se mêle de quelque affaire, ce ne peut être que par une commission de l'Empereur, ou en son nom. L'Empire lors qu'il est vacant est gouverné par ses deux Vicaires, qui sont l'Electeur Palatin & l'Electeur de Saxe. Chacun exerce dans son ressort a la même autorité que les Empereurs ont sur toute l'Allemagne, & le nouvel Empereur est obligé de confirmer tout ce que l'un & l'autre ont fait. L'Italie a toujours un Vicaire, c'est le Duc de Savoye qui prend cette qualité,